

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_260227_026

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR DE VÉRITABLES URGENCES AU CENTRE HOSPITALIER DE LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L2122-22, notamment l'alinéa 24°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CC_210304_09 du Conseil municipal du 4 mars 2021, relative à la demande de création d'un service d'urgences à Lodève et de développement de l'offre de soins sur le territoire

VU la délibération n°CC_220630_01 du Conseil communautaire du 30 juin 2022, relative à l'adhésion à l'association Pour de véritables urgences au centre Hospitalier de Lodève,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : D'approuver le renouvellement de l'adhésion « Pour de véritables urgences au centre hospitalier de Lodève » pour l'année 2026 d'un montant de vingt euros (20 €),

- **ARTICLE 2** : D'imputer la dépense au budget principal,

- **ARTICLE 3** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260227-lmc123978A-AR-
1-1

Date de télétransmission : 27/02/26

Date de publication : 05/03/2026

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt sept fevrier deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI

**Bulletin d'adhésion et de renouvellement d'adhésion
à l'association :
« Pour de véritables urgences
Au Centre Hospitalier de Lodève »**

- Je concrétise mon adhésion : 5 € adhésion individuelle
par une cotisation annuelle de : 20 € association, syndicat, parti, collectivité...
- Je renouvelle mon adhésion : 5 € adhésion individuelle
par une cotisation annuelle de : 20 € association, syndicat, parti, collectivité...

(Un reçu vous sera remis. Ce versement ne peut octroyer de réduction fiscale)

Chèque à l'ordre de « Association urgences Lodève »

La liste des adhérents sera publiée sur le blog de l'association après paiement

- A titre individuel : Mme/Mr
- Au titre de l'association :
- Au titre du syndicat :
- Au titre du parti politique :
- Au titre de ma collectivité : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

Adresse Postale : 1 Place Francis Morand

34700 Lodève

Adresse mail : contact@lodevoisetlarzac.fr

Téléphone : 04 11 95 01 40